

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 20 septembre 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 20 septembre 2019, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2019 à 19 heures 30 en Mairie.

**Etaient présents** : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, ASTIER Bernard, ROSSELOT Nathalie, BORNE Anne-Lise, BELEY Frédérique, MOYON Jean-Louis, MATYSIAK Annie, HENISSE Viviane, CANAULT Christian, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BERMONT Francis, DAMOTTE Julien.

**Absente excusée** : ELSLANDER Nathalie.

**Procuration de** : ZABOLLONE Thierry à Pierre BARLOGIS.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----

## **1 – Signature Convention Subvention desserte Jussieu**

La convention accordant à la commune une subvention de 40 000 € par le Conseil Départemental a été signée lors de cette séance en présence de Florian Bouquet, Président du Conseil Départemental et de Maryline MORALET, Conseillère Départementale déléguée à l'aide aux communes.

## **2 – EMPRUNT – Programme d'Investissement**

Dans le cadre de notre programme d'investissement Monsieur le Maire a sollicité différentes banques pour contracter un emprunt de 200 000 € et un crédit relais de 200 000 € à court terme.

Le Conseil Municipal délibère sur les 3 propositions ci-dessous concernant l'emprunt de 200 000 €.

1 – Crédit Agricole : 200 000 € sur 180 mois taux fixe 0.72% frais de dossier 250 €  
Trimestrialité : 3 519.57 € coût total 11 174.11 €

2 – Crédit Mutuel : 200 000 € sur 180 mois taux fixe 1.13% frais de dossier 200 €  
Trimestrialité : 3 628.51 € coût total 17 710.31 €

3 – Caisse d'Epargne : 200 000 € sur 180 mois taux fixe 0.53 % frais de dossier 200 €  
Trimestrialité : 3 469.80 € coût total 8 388 €

Décision CM : Accord à l'unanimité pour contracter un emprunt amortissable de 200 000 € et un crédit relais de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

## **3 – Travaux d'Aménagement : Gens du Voyage**

Le Maire rappelle à l'assemblée que courant août 2019, les gens du voyage se sont installés sur la Rue du Canal à proximité de l'atelier municipal et des terrains de tennis.

Afin que cette problématique ne se reproduise pas et pour préserver l'espace de loisir de ce secteur, le Maire propose de faire un aménagement sur ce secteur par la mise en place de merlons et de tranchées avec toutes finitions et regarnissage en gazon sur 150 ml.

Un devis nous est proposé pour un montant de 3 060 € TTC.

Nathalie Rosselot propose de prendre un arrêté municipal interdisant l'occupation du domaine public communal par les gens du voyage.

**Vote à main levée** :

- Pour travaux : Pierre BARLOGIS, Anne-Lise BORNE, Bernard ASTIER, Jean-Louis MOYON, Jean-Pierre CLAVEQUIN, Frédérique BELEY.
- Contre travaux : Annie MATYSIAK, Viviane HENISSE, Christian CANAULT, Francis BERMONT, Nathalie ROSSELOT, Julien DAMOTTE, Sébastien GORJUP.

Décision du CM : Décision reportée ultérieurement

#### **4 – Finalisation transfert de voirie : Allée des charmilles / Impasse des Cerisiers**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'en 2002 une délibération n°02/61 a été prise pour le transfert de voirie pour l'Impasse des Cerisiers et l'Allée des Charmilles.

Elle s'est suivie d'une enquête publique administrative qui s'est tenue du 25 avril 2005 au 10 mai 2005.

Cette enquête a abouti favorablement pour le classement de l'allée des Charmilles et de l'Impasse des Cerisiers dans le domaine public communal. **Délibération n° 05/37 du 08 juillet 2005.**

Cette délibération entérinant ce classement dans le domaine public est aujourd'hui définitive et ne peut plus être contestée.

Toutefois le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'entreprendre les démarches pour valider ce classement auprès du cadastre et de la publicité foncière. L'acte sera passé en la forme administrative. A cet effet et conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier l'acte portant sur un droit réel immobilier en vue de sa publication au service de la publicité foncière. Par conséquent la commune doit être représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint, dans l'ordre de leur nomination.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le ou les actes passés en la forme administrative entre la commune de TREVENANS et les propriétaires de l'impasse des cerisiers et de l'allée des charmilles et de tout autre document concourant à la mise en œuvre de ce classement auprès du cadastre.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

#### **5 – Personnel Communal**

Le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons signé avec la Commune de Morvillars une convention de mise à disposition d'un agent administratif pour notre service Etat Civil.

La commune de Morvillars nous demande de nous prononcer sur cette mise à disposition et de son devenir pour notre commune.

Décision du CM : Prolongement de la mise à disposition jusqu'à la fin de la convention.

Le Maire rappelle que la commune de Montbéliard met un agent à disposition du service Etat Civil pour l'enregistrement et la tenue des actes.

Cette mise à disposition a été dénoncée par M le maire dans les délais.

Il y a nécessité de recruter un nouvel agent titulaire.

Deux possibilités :

Une mise à disposition d'un agent par une autre collectivité ou la création d'un poste. Dans ce cas, le CM devra se prononcer sur la création d'un poste titulaire.

Une fiche de poste sera mise en ligne sur le site du Centre de Gestion.

Décision du CM : A revoir ultérieurement

#### **6 – Travaux Aménagement Entrée du Village : Secteur Chambre des Métiers**

Lors du Conseil Municipal du 15 avril 2019 (discussion budgétaire), il a été fait état de la rétrocession à l'euro symbolique d'une portion de voirie au profit de la commune par la Chambre des Métiers et par la SAS TRAVOUREUSE.

Afin d'être partie prenante quant à l'aménagement du secteur et de l'entrée du village, la commune réalise une partie des travaux d'aménagement et d'équipement sur cette section de voirie.

L'estimation réalisée par le maître d'œuvre, le Cabinet Clerget, s'élève à 248 500 € HT pour la totalité des travaux (Entrée du village depuis le rond-point de Conforama jusqu'au chemin de l'écluse. L'estimation de la première tranche s'élève à 34 500 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget et fera l'objet d'un marché public.

#### **7 – Groupement de Commande : produits de Marquage Routier**

Le département du Territoire de Belfort renouvelle son groupement de commandes portant sur les produits de marquage routier, l'échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Il nous demande de nous prononcer sur sa reconduction pour l'année 2020.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

## **8- Groupement de Commande : dispositif de signalisation permanente et temporaire**

Le département du Territoire de Belfort renouvelle son groupement de commandes portant sur les dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire, l'échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Il nous demande de nous prononcer sur sa reconduction pour l'année 2020.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

## **9 - Groupement de Commande : habillement et équipements de protection individuelle**

Le Département du territoire de Belfort nous fait part de nombreuses difficultés rencontrés dans l'exécution du lot n°3 portant sur l'habillement et les équipements de protection individuelle, il nous fait part de leur souhait de ne pas reconduire ce marché à échéance du 31 décembre 2019.

Toutefois, le Département sollicite les communes membres qui seraient intéressées par la passation d'un nouvel appel d'offres.

Décision du CM : Le Conseil Municipal ne désire pas renouveler son adhésion à ce groupement de commande.

## **DIVERS**

### **• BATIMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier d'un administré sollicitant l'acquisition du bâtiment la distillerie route de Dambenois.

Vote à main levée :

- Non : ASTIER Bernard, BELEY Frédérique, MATYSIAK Annie, CANAULT Christian, CLAVEQUIN Jean-Pierre, BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, HENISSE viviane.
- Oui : BORNE Anne-Lise, DAMOTTE Julien, BERMONT Francis, ROSSELOT Nathalie.
- Abstention : MOYON Jean-Louis.

Décision : Refus à la majorité ; il est cependant demandé de nettoyer régulièrement ce terrain

### **• CONVENTION ENTENTE INTERCOMMUNALE ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO**

Lors de la séance du 27 Aout 2018, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention. Cette dernière vient d'être validée par la commune de Chatenois les Forges. Le Maire procédera prochainement à sa signature.

Décision du CM : le Maire est autorisé à signer cette convention modifiée cette année.

### **• Territoire d'Energie : Programme de travaux**

Territoire d'Energie 90 afin d'établir son programme de travaux 2020 en tant que Maître d'ouvrage des opérations d'enfouissement des réseaux (électrique, éclairage public et de télécommunication) et de résorption des postes « cabine haute », sollicite notre commune pour se prononcer sur d'éventuels travaux dans ce cadre et pour remettre notre dossier avant le 30 octobre.

Décision du CM : la commune n'est pas intéressée par ces travaux.

- Plaque qui tape au 57 Rte de Dambenois
- Voir la haie de la propriété ex Chopard
- Nathalie ROSSELOT demande l'installation d'un miroir en face de la rue de la Senaille.
- Commande des sapins de Noël par Bernard Astier.
- Jean-Louis MOYON : squat de l'écluse vers l'école et recoller les bandes PMR.
- Viviane HENISSE : voir la possibilité d'ajouter des poids dans les agrès sportifs.
- Christian CANAULT : voir pour inverser l'ordre de priorité pour la 1<sup>ère</sup> chicane Rte de Moval (priorité pour les voitures qui arrivent de la RD 437)
- Jean-Pierre CLAVEQUIN : voir pour installer un passage piéton entre le 8 Rte de Dambenois et le 10 Route de Dambenois vers chez Mme BAVEREL
- Nathalie ROSSELOT : organisation du lion, octobre rose 12 octobre, refaire passage piétons vers la bascule
- Sébastien GORJUP : employés communaux